

# Les critères d'identification des salariés vulnérables restent inchangés

(D. n° 2022-1369 du 27 oct. 2022)

**L**a procédure de placement en activité partielle des salariés vulnérables face au risque de développer une forme grave d'infection par la Covid-19 est reconduite.

Le décret du 27 octobre 2022 relatif aux personnes vulnérables présentant un risque avéré de développer une forme grave d'infection au virus de la Covid-19 reconduit les critères d'identification applicables dans le cadre du précédent dispositif d'activité partielle spécifique aux salariés vulnérables. Ceux-ci sont liés à l'âge du salarié ou à la nature de la pathologie dont il est atteint. Pour certains d'entre eux, l'éligibilité au dispositif dépendra aussi de la possibilité de mettre en place des mesures de protection renforcées au sein de l'entreprise.

Si le niveau de prise en charge de l'activité partielle des salariés considérés comme particulièrement vulnérables

à la Covid-19 a été réduit pour les employeurs, les conditions d'accès à ce dispositif spécifique n'ont pas été modifiées. Le décret précité reprend les modalités fixées par le décret n° 2021-1162 du 8 septembre 2021 qui encadrait le précédent dispositif d'activité partielle propre aux salariés vulnérables.

Ce texte modifie en outre le décret n° 2021-13 du 8 janvier 2021 afin d'actualiser la référence juridique permettant d'appliquer ces mêmes critères de vulnérabilité à la délivrance d'indemnités journalières aux travailleurs indépendants pour leurs arrêts de travail débutant à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Le dispositif d'activité partielle pour les salariés vulnérables présentant un risque avéré de développer une forme grave d'infection au virus de la Covid-19 mis en place durant la pandémie a par ailleurs été **prolongé jusqu'au 31 janvier 2023** (D. n° 2022-1195 du 30 août 2022). ■



## MOUVEMENT

(76) Depuis le 1<sup>er</sup> octobre dernier, **ADESTI** a changé de dénomination et devient **masanté.pro** !



## AGENDA

**14 décembre 2022**

Assemblée Générale Extraordinaire de Présanse  
Intercontinental  
Paris Le Grand (Grand Hôtel) - Paris 9<sup>e</sup>

**11 janvier 2023**

Conseil d'administration  
10 rue de la Rosière - Paris 15<sup>e</sup>

**12 janvier 2023**

Journée d'étude  
Paris